

Conduire un autoclave dans le secteur alimentaire

RS5042 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	221
Formacode(s)	31652, 21554
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	18/11/2019
Date d'échéance	18/11/2024

Certificateur(s)

CTRE TECH CONSERVATION PRODUIT AGRICOLE · SIRET : 77569174400053

Partenaires habilités

4 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 4 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CTRE TECH CONSERVATION PRODUIT AGRICOLE	77569174400038	Former et organiser l'évaluation
CTRE TECH CONSERVATION PRODUIT AGRICOLE	77569174400046	Former et organiser l'évaluation
CTRE TECH CONSERVATION PRODUIT AGRICOLE	77569174400095	Former et organiser l'évaluation
CTRE TECH CONSERVATION PRODUIT AGRICOLE	77569174400137	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'habilitation à la conduite d'un autoclave est attribuée par l'exploitant sur la base de compétences. Cette certification permet l'acquisition et la reconnaissance de ces compétences nécessaires pour conduire un autoclave en toute sécurité. Elle répond au besoin de l'exploitant de savoir si la personne est capable de conduire un autoclave avant de l'habilier.

Cette certification a pour objectif de permettre aux titulaires de conduire un autoclave de manière autonome dans le respect des procédures de contrôle et de sécurité

Cette certification est accessible aux artisans conserveurs, conducteurs ou futurs conducteurs d'autoclave, créateurs d'entreprise artisanale.

Elle est accessible également à des demandeurs d'emploi et des salariés de la filière alimentaire (opérateurs de production, responsables de production...)

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les compétences visées par la certification sont les suivantes :

C1. - Effectuer toutes les opérations préalables au démarrage de l'autoclave

C2. - Conduire un autoclave de manière autonome pour effectuer la pasteurisation/stérilisation de produits alimentaires transformés

C3. - Valider les résultats d'enregistrement manuel ou automatique du cycle de pasteurisation/stérilisation

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Arrêté du 20 novembre 2017 relatif au suivi en service des équipements sous pression et des récipients à pression simples (Article 5 et Article 7)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Lire et écrire en français et réaliser des calculs simples

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury d'évaluation et de délibération est composé d'un formateur expert du réseau CTCPA et un professionnel du métier

Base légale

Date de décision	18/11/2019
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	18/11/2024

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.ctcpa.org/formation-conduite-autoclaves-sterilisateurs-procedures-controle-securite-habilitation>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5042/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	36
Parcours menés à terme	36
Taux d'achèvement	100 %
Période	03/2022 – 10/2024

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	99
Montant total engagé	101 674 €
Coût moyen par dossier	1 027 €
Durée moyenne	14 h
Période	02/2020 – 08/2024
France compétences	98 %
Reste à charge titulaire	1 %
France Travail	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.